Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Collège Gérard Philipe > Vie pédagogique > Evénements culturels > Chant choral

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-chauvigny/spip.php?article968 - Auteur: Admin prof

publié le 08/09/2022



## Chorale: CinéZik

## Descriptif:

La chorale du collège va reprendre ses activités le jeudi 15 septembre dans la salle Villechanoux avec la présentation du programme intitulé CinéZik.

L'enseignement facultatif de Chant Choral s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et a pour objectif la préparation d'un spectacle de fin d'année inscrit dans le cadre des Rencontres Chorales des Collèges de la Vienne.

La chorale du collège va reprendre ses activités le jeudi 15 septembre dans la salle Villechanoux avec la présentation du programme.

L'enseignement facultatif de Chant Choral s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et a pour objectif la préparation d'un spectacle de fin d'année inscrit dans le cadre des Rencontres Chorales des Collèges de la Vienne.

- Projet de l'année 2022/2023 : CinéZik
- 1 concert sera organisé en Mai (Théâtre Charles Trenet de Chauvigny).
- Pour préparer ce spectacle, 2 répétitions communes aux collèges participants seront programmées au cours de l'année (en janvier et mars).
- ce projet réunira 5 collèges

Découvrez le répertoire en cliquant ici 🗹

Les répétitions hebdomadaires ont lieu le jeudi de 13 h à 13 h 55 dans la salle Villechanoux.

Les 1<sup>res</sup> séances sont, comme d'habitude, sans engagement. Plus tard une inscription définitive à l'enseignement facultatif de chant choral sera proposée.

Les élèves inscrits s'engagent à participer aux répétitions de la chorale chaque semaine (sauf absence justifiée par les parents), ainsi qu'aux concerts de fin d'année. Aucune démission ne sera admise en cours d'année.

## Diplôme National du Brevet :

Deux possibilités sont offertes aux élèves de 3<sup>e</sup> pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) :
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.